PRISES EN SOINS DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET DES TROUBLES APPARENTÉS "EN ENSEIGNEMENTS À DISTANCE"

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Diplôme d'université
Domaine ministériel : Sciences, Technologies, Santé

Responsable

- Pr Joël Belmin
- Dr Olivier Drunat

Thématique : Gérontologie - gériatrie

Public et prérequis

Professionnels concernés par la maladie d'Alzheimer, en particulier, médecins, psychologues, personnels spécialisés (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens) cadres de santé, soignants, directeurs d'établissement, animateurs et art-thérapeutes, ayant une expérience pratique dans la prise en charge de patients concernés.

Étudiants en médecine en cours de troisième cycle, étudiants en psychologie en cours de master.

Objectifs

Proposer à un public pluridisciplinaire les connaissances et les clés permettant d'organiser une prise en charge globale des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. L'enseignement aborde de façon très détaillée les différentes approches non médicamenteuses (psychologiques, sociales, éducatives, comportementales, artistiques, environnementales).

Contenu

Approche cognitive au cours de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées
Approches psychothérapeutiques des patients atteints de troubles cognitifs
Approches comportementales des patients atteints de démence
L'environnement du patient atteint de troubles cognitifs
L'art-thérapie et l'animation pour les patients déments

Cette formation diplômante peut entrer dans le cadre de la :

- **Formation Initiale (FI) :** étudiants (internes en cours de DES, master), chefs de clinique inscrits en DESC
- **Formation Continue Individuelle (FCI) :** libéraux, salariés et individuels non pris en charge par l'employeur.
- **Formation Continue Employeur (FCE) :** demandeurs d'emploi et salariés avec prise en charge financière.

Tarifs

Droits universitaires :

Droits d'enseignement : **243 €**

- F.Initiale : **800 €**
- F.C Individuelle : **1.900 €**
- F.C Employeur : **1.900 €**

Organisation/Calendrier

Organisation

Toutes les informations données sur cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle

La durée totale de la formation est de 176 heures comprenant :
- 133 heures d'apprentissage sur cours enregistrés,
- 35 heures de séances présentielles (3 jours en début de formation et 2 jours fin de formation),
- 8 heures de tutorat.

Environ 70% de l'enseignement théorique est une formation individuelle suivie à distance. Les apprenants sont réunis pour deux séminaires présentiels organisés à l'hôpital Charles Foix et à l'hôpital Bretonneau. Le second séminaire comportera l'examen écrit, des séances interactives et des tables rondes permettant de mettre en situation les connaissances acquises.

Calendrier

Premier séminaire : Les 14, 15 et 16 novembre 2018
Second séminaire : Les 13 et 14 Juin 2019 (comprendra l'épreuve d'examen écrit)

Soutenance des mémoires : Septembre 2019 (date à venir)

Les cours sont disponibles dès le premier séminaire et pourront être visionnés au moment qui convient à l'apprenant.

Contacts/Inscription

Inscription

- Pédagogique :
Autorisation d'inscription pédagogique préalable à l'inscription administrative et renseignements pédagogiques :

Secrétariat du Pr Belmin
Mme Odvad Véronique - Hôpital Charles Foix
7 avenue de la République – 94200 Ivry-sur-Seine
Tel: 01 49 59 45 78
Email: veronique.odvad@aphp.fr

- Administrative :
Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie (Code 04HZ)

« Les Cordeliers » 15, rue de l'école de médecine - Esc. H – RDC 75006 Paris
Tél : 01.44.27.45.76/82 ou 94 Email : medecine-dfs-scol3@sorbonne-universite.fr

Renseignements, tarifs et dossier téléchargeable :
http://medecine.sorbonne-universite.fr/fr/les_formations/les_etudes_medicales/inscriptions.html

Inscription préalable pour prise en charge par un financeur: (FCE)
Sorbonne Université– Formation Continue www.fc.upmc.fr

(Code D423)
Tél : 01.44.27.82.46/47/49/45 - Fax 01.44.27.82.95 fcmedecine@sorbonne-universite.fr

Evaluation/Validation

Contrôle des connaissances

La formation est validée par un examen écrit et un mémoire.

Par ailleurs, une session de rattrapage sous la forme d'un examen écrit d'une durée de 2 heures sera proposée aux étudiants n'ayant satisfait au contrôle continu.

Les conditions d'admission sont:
- une assiduité supérieure à 80 % du temps d'enseignement (attestée par les durées de connexion sur la plateforme et la présence aux séminaires présentiels)
- une note à l'examen écrit ≥ à 10/20 (le cas échéant à l'examen de rattrapage) ainsi que le mémoire validé.

Validation : Diplôme d'université